

La pratique avancée au bénéfice du patient

Les infirmiers en soins généraux ouvrent la voie

Vendredi 21 septembre 2018

Pitié-Salpêtrière

8h00 à 17h30

L'article 119 de la Loi de modernisation de notre système de santé 2016 permet aux auxiliaires médicaux d'exercer en pratique avancée. La parution de textes réglementaires encadrant les domaines d'intervention, les conditions et règles d'exercice est attendue courant juin 2018 pour le métier d'infirmier.

La pratique avancée vise à répondre aux nouveaux enjeux de notre système de santé en mutation. Elle implique de développer des compétences, des connaissances spécifiques à un champ d'exercice élargi. Ainsi, l'infirmier exerçant en pratique avancée est **responsable** des actes qu'il réalise dans ce cadre.

Cette évolution majeure du métier infirmier impacte largement les professionnels médicaux, les autres auxiliaires médicaux et les professionnels d'encadrement. Cette journée qui s'inscrit dans la triple mission des CHU : soins, enseignement et recherche, se propose d'éclairer ce **nouveau leadership clinique de l'infirmier**, de traduire, d'expliquer et de communiquer sur son **périmètre d'activité** et son rôle majeur dans l'**interprofessionnalité** de la prise en charge des parcours.

Vous êtes **professionnel de santé infirmier de soins généraux, professionnel encadrant, médecin**, venez participer à cette journée professionnelle organisée par la Direction des Soins et des Activités Paramédicales de l'AP-HP le **vendredi 21 septembre 2018** à la Pitié-Salpêtrière.

**La Direction des Soins
et des Activités Paramédicales**

Inscriptions ouvertes

Bulletin joint

dans la limite des places disponibles

Renseignements 01 42 71 34 02

partenaires@espace-evenementiel.com

ASSISTANCE
PUBLIQUE



HÔPITAUX
DE PARIS



www.aphp.fr